



# DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE LITIGES ET CONTENTIEUX

### PROCÈS-VERBAL N°10 – REUNION DU 23 DECEMBRE 2025 (Consultation par voie électronique)

Président :	M. GILBERT Francis
Vice-Président :	M. GODET Jean-Pierre
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membres présents :	
Membres cooptés :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine M. RULLIER David
Membres excusés :	
Membres en consultation par voie électronique :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine M. GILBERT Francis, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre, RULLIER David

### MODALITÉS DE RE COURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires,

dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

**Important :** l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- ✚ M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- ✚ M. GILBERT Francis – ES AFP
- ✚ M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- ✚ M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- ✚ Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- ✚ M. RULLIER David (membre coopté) – FC Chauray



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE

### LITIGES ET CONTENTIEUX

#### Procès-Verbal n°10 / Réunion du 23 Décembre 2025

Le procès-verbal n°09 du 18 Décembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### WEEK-END DU 20-21 DECEMBRE 2025

##### Match n° 54217061 Aiffres Fors Prahecq (5) / Usseau FC (1) en D5 Poule G 1<sup>ère</sup> Phase

Francis Gilbert et Marie-Christine Geoffriaud ne participent pas aux débats

**Arbitre :** Mr DENIS Patrice

Rapport de l'arbitre Mr DENIS Patrice reçu, remerciements,

Le rapport mentionne l'absence de l'équipe recevante sur le lieu et à l'horaire prévus de la rencontre.

En référence aux règlements généraux LFNA Saison 2025/2026 Article 19 Forfait

**La Commission Litiges et Contentieux déclare le forfait de l'équipe de Aiffres Fors Prahecq (5) sur la rencontre en Championnat Séniors Départemental 5 Poule G 1<sup>ère</sup> Phase du 19 Décembre 2025.**

Dossier transmis à la Commission Sportive pour enregistrement.

Le Secrétaire  
Jean-Jacques PETIT

Le Président  
Francis GILBERT